

Culture administrative des petites entreprises informelles au Cameroun : un essai de la probabilité de formaliser l'activité

Administrative culture of non-registered small business enterprises in Cameroon : a test for the probability of formalization activity

KOUODJO FOTSO Arsène

Doctorant en Sciences Economiques

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

Université de Dschang, Cameroun

Laboratoire de Recherche en Economie Fondamentale et Appliquée (LAREFA)

arsenedylanfotsok@gmail.com

Date de soumission : 16/06/2022

Date d'acceptation : 07/08/2022

Pour citer cet article :

KOUODJO FOTSO A. (2022) «Culture administrative des petites entreprises informelles au Cameroun : un essai de la probabilité de formaliser l'activité», Revue Internationale du Chercheur «Volume 3 : Numéro 3» pp : 76 - 103

Résumé

La quête des efforts des gouvernements en matière d'amélioration des recettes fiscales nous conduit à étudier l'effet de la connaissance des administrations de justice et d'impôt principalement sur la probabilité de formaliser l'activité au Cameroun. Pour se faire, nous utilisons les données d'enquête sur la migration de 1745 Petites Entreprises vers le formel réalisé par le Bureau International du Travail en 2017. Nous spécifions le modèle probit à 2 équations que nous estimons simultanément afin de réduire les risques d'endogénéité entre le fait de connaître les administrations en charge de la formalisation et la motivation de l'entreprise à s'enregistrer. Nous trouvons que la connaissance et l'enregistrement a un impact positif sur la formalisation des petites entreprises informelles au Cameroun. C'est le cas du programme Fa'cil conduit au Brésil qui réalise qu'en étendant les guichets uniques de la formalisation dans les municipalités, cela a un impact positif sur l'enregistrement des entreprises. Egalement nos résultats font état d'une forte probabilité en générale d'enregistrer l'impôt (86,42%) connaissant la Direction Générale des Impôts. Cela peut suggérer que l'administration fiscale camerounaise joue effectivement son rôle est qu'elle est très proche des entreprises. D'après le programme CGA, avoir une formation en création d'entreprise est significatif à 10 % et augmente de 14,02 % la probabilité de s'enregistrer sachant que l'on connaît l'administration comparativement à celle qui ne bénéficie pas de cette formation.

Mots clés : « Connaissance » ; « administration » ; « petites entreprises » ; « formalisation » ; « Cameroun »

Abstract

The quest for government efforts to improve tax revenue leads us to study the effect of knowing the administration of justice and taxes mainly on the probability of formalizing activity in Cameroon. To do this, we uses survey data on the migration of 1745 Small Businesses to carried out formal International Labour Office in 2017. We specify the model of probit in 2 equations for us to estimate simultaneously in other to reduce the risk of endogeneity to make us know the administrations in charge of formalization and the company's motivation to register. We realised that the combination of knowing-registration is important in the formalization of small enterprises in Cameroon. This is the case of the Fa'cil program in Brazil, which realizes that by extending the one-stop-shops for formalization in municipalities, this has a positive impact on business registration. Our results also show a high probability of registering the tax (86.42%) knowing the tax direction. This may suggest that the Cameroonian tax administration actually plays its role. According to the CGA program, having training in business creation is significant at 10 % and increases the probability of registering by 14.02 % knowing that one knows the administration compared to one who does not benefit from it.

Keys words : « knowladge » ; « administration » ; « small businesses » ; « formalization » ; « Cameroon ».

Introduction

L'économie informelle capte la moitié environ de la main-d'œuvre mondiale. Elle est synonyme d'emploi dangereux, et ce à très grande échelle. L'emploi informel est une plus grande source d'emploi pour les hommes (63,0 %) que pour les femmes (58,1 %). Sur les deux milliards de travailleurs occupant un emploi informel dans le monde, un peu plus de 740 millions sont des femmes (BIT, 2018). A la différence des pays développés, les économies des pays africains, en général et celle du Cameroun en particulier, se caractérisent par la cohabitation entre un secteur informel dynamique et le secteur formel qui connaît une expansion modérée. Pour s'en convaincre, il convient d'observer les proportions d'emplois informels de quelques régions. Elle est de 68,2 % en Asie, 40,0 % dans les Amériques, 25,1 % en Europe, et en Afrique elle est de 85 % (BIT, 2018). Particulièrement en Afrique centrale elle est évaluée à plus de 90 % et est considérée comme l'une des zones ayant un emploi informel urbain en expansion située au-dessus de la moyenne africaine et plus importante que celle de l'Afrique Australe (40,2 %) et l'Afrique du Nord (67,3 %) (BIT, 2020).

Les reformes visant à promouvoir la formalisation des entreprises doivent s'appuyer sur un diagnostic objectif et clair des forces qui gouvernent l'économie informelle, diagnostic qui appelle à une évaluation des causes générales suivantes : les troubles sociaux, un environnement où la loi et la réglementation ne sont pas appliquées, la mauvaise interprétation de la loi par certains agents lors des contrôles et la comparaison entre les coûts et les avantages de la formalisation. D'après cette dernière, les entrepreneurs décident la formalisation lorsque les avantages comparatifs sont supérieurs aux coûts. Tout compte fait la formalisation ne garantit pas de bons services gouvernementaux car les entrepreneurs qui exercent leur activité dans les régions pauvres sont régulièrement victimes de coupure de courant et tributaires d'infrastructure défaillantes qu'elles soient enregistrer ou non, ou bien qu'elles connaissent les administrations de la formalisation ou non.

Depuis la crise économique des années 1980, le secteur informel au Cameroun a considérablement gagné du terrain, et occupe une place importante dans la contribution du PIB. En 2003, les chiffres indiquaient que le secteur informel contribuait à 57,6 % du Produit Intérieur Brut¹ mettant en évidence une augmentation de la part des emplois dans le secteur informel qui est passée de moins de 50 % en 1987 à 88,6 % en 2014. Fort de ce constat, la

¹ Charmes, J. (2012). « The informal economy worldwide : Trends and characteristics ». The Journal of applied economic research, 6(2) : 103-132.

prépondérance de l'économie informelle est un problème qui mérite une attention particulière puisqu'elle nuit à l'activité économique nationale, engendre une perte des revenus fiscaux et limite les opportunités de croissance des entreprises. Au Cameroun, les idées sur la réinsertion de l'emploi informel telle que présentée dans la recommandation n° 205 de l'OIT à travers la création et ou la formalisation des entreprises ne cessent de se multiplier autour d'au moins trois grandes articulations. La première se réfère aux services d'accompagnements de nature à inciter les PME à leur promotion. Or ces services ne sont pas connus de tous du fait de la faible vulgarisation. Il s'agit du décret de 2013 de la mise en place de l'Agence de Promotion des Investissements (API). Du décret de 2013 portant création de l'Agence des PME (APME). Et de la création du Ministère des PME de l'Economie Sociale et de l'Artisanat en 2004. La deuxième fait référence aux services de fonctionnement. Autrement dit, des services qui sont en relation quotidienne avec les entreprises. Il s'agit premièrement de la mise en place des Centres de Formalité de Création des Entreprises (CFCE) en 2010 qui regroupent toutes les administrations classiques dans le but de réduire les délais, les coûts et procédures de création d'entreprises. Cela a permis objectivement de créer une entreprise en 3 jours. Son implantation au niveau national reste faible et peut occasionner un faible taux d'enregistrement. Mais sous les différentes campagnes de promotion des entreprises comme Promote, cette administration prend peu à peu l'ensemble du territoire. Deuxièmement, la mise en place des Centres de Gestion Agréés (CGA) en 2011, dont le rôle est d'assister les PME et les entreprises artisanales dans la gestion de leur activité. Leur représentation au niveau nationale reste encore le seul apanage des régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest. La troisième articulation est le renforcement du dialogue public-privé à l'instar de la rencontre entre le patronal du Cameroun (GICAM) et les membres du directoire des impôts (DGI) sur la problématique du contentieux fiscal en 2017 ; la rencontre entre les membres du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Economie Sociale et l'Artisanat (MINPMEESA) et ceux du Bureau International du Travail (BIT) en 2017 sur les dispositions à prendre pour améliorer le niveau de formalisation. La raison d'une telle mobilisation réside dans au moins deux constats. Le premier vient du fait que l'Etat se rend compte de l'immense manque à gagner et que la stabilité professionnelle des employés est souvent fragilisée en cas d'évolution défavorable de la conjoncture. Le deuxième est lié au premier et vient du fait que les politiques de déconcentration et de décentralisation des administrations devraient améliorer davantage les rentrées fiscales. Une mesure additionnelle à l'enregistrement serait de promouvoir la connaissance des administrations en charge de la formalisation. En effet, l'instruction de 2010 du premier

ministre du Cameroun stipule que chaque entreprise doit être enregistrer au palais de justice (RCCM) ; au centre des impôts (impôt et carte du contribuable) et ; à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (pour l'immatriculation de l'entreprise et des travailleurs). Des auteurs comme Fomba et al. (2013) estiment que la disposition d'une entreprise à être formelle dépend en général du revenu du ménage et la taille de l'entreprise. D'autres à l'instar de De Mel et al. (2012) réalisent qu'en informant les entreprises sur les procédures d'enregistrement et le remboursement des coûts-directs, cela n'augmentent pas le niveau de la formalisation. Quand à Emmanuelle et al. (2011), leurs résultats sur la propension à officialiser l'activité conduisent à la conclusion que les entreprises qui souhaitent se faire enregistrer sont généralement celles qui semblent les mieux informées sur les profits de la collaboration avec l'Etat et au contraire, celles qui sont moins bien informées, pensent à tort ou à raison que la réglementation de leurs activités risque de grever leur rentabilité. Prosper (2009) dans son analyse suggère que les entreprises camerounaises installées en milieu rurale ont une forte probabilité de payer leurs impôts. Ce résultat est contre-intuitif car on s'attend à ce que les entreprises des deux plus grandes villes soient celles où on paye réellement l'impôt du fait de la forte présence des administrations. Les petites entreprises sont généralement mal informées sur les administrations en charge de la formalisation (CDI, impôts, CNPS). Or rendre effective la transition vers le secteur formel implique de la part des décideurs, l'utilité de vulgariser les structures en charge de la formalisation ainsi que des programmes visant à améliorer le niveau de la formalisation. Ainsi on se pose la question suivante : l'amélioration du niveau de formalité des entreprises est-elle positivement et significativement lié à la connaissance des administrations ? Etant donné que les recherches actuelles n'abordent pas suffisamment la connaissance des administrations, il est important de s'intéresser à son potentiel rôle sur le niveau de la formalisation au Cameroun. Dans cette perspective, l'objectif de ce papier est d'évaluer l'effet de la culture administrative à la formalisation sur la probabilité d'enregistrer l'activité informelle au Cameroun. Concrètement, il s'agit d'apprécier empiriquement les options à l'enregistrement de l'activité. C'est d'ailleurs ce qui motive la réalisation de cette étude qui va de l'hypothèse selon laquelle la connaissance des administrations à la formalisation affecte positivement et significativement l'enregistrement des petites entreprises informelles. Précisément l'entreprise transite vers le formel à cause des bénéfices qu'il dégage. L'article propose d'étudier dans une première section, la revue de la littérature mobilisée pour cette recherche au sujet de la demande et de l'offre à la formalisation de la petite entreprise informelle. La seconde section présente la

démarche méthodologique. La troisième section traite des résultats et enfin une conclusion et quelques implications scientifiques.

1. La revue de la littérature.

La section 1.1 présente le cadre théorique de la demande de formalisation. La section 1.2 traite du cadre empirique de l'offre de la formalisation.

1.1 Cadre théorique de la demande à la formalisation

La question de la formalisation des entreprises du secteur informel fait l'objet d'une littérature abondante sur le plan de la demande. Pour De Soto (1989), le secteur informel est la résultante des réglementations gouvernementales qui sont coûteuses telles que le salaire minimum élevé, les procédures longues de constitution de dossier. Cet auteur condamne les « mauvaises lois » utilisées par les hommes politiques pour conserver la main mise sur l'économie et qui créent des problèmes tant dans l'informalité que dans la légalité. Ainsi, le maintien des entreprises dans l'informel serait le reflet de la volonté des opérateurs économiques de fuir.

Au sujet de la corruption, Friedman et al. (2000) et Johnson et al. (2000) soulignent qu'une corruption exacerbée peut décourager l'enregistrement des activités informelles. Ces auteurs relèvent que, dans les pays où le niveau de corruption est élevé, les entrepreneurs peuvent décider de fonctionner en marge de la réglementation.

Dans le même ordre d'idée, l'United States Agency for International Développement (USAID, 2005) met l'accent sur les facteurs externes et identifie sept catégories d'obstacles : les obstacles réglementaires, les obstacles administratifs, les redevances et les obligations financières, la corruption dans l'administration publique, les attitudes socioculturelles, l'absence d'importants services aux entreprises, et la criminalité.

S'intéressant aux caractéristiques de l'unité de production, Maloney & Levenson (1998) montrent que la décision de formaliser l'entreprise dépend de la taille de celle-ci. Ils montrent que les entreprises familiales n'ont pas besoin d'un ensemble de mécanismes de gestion des risques, car leurs clients sont généralement des voisins et leur faible taille rend moins importants les crédits institutionnels. Par conséquent, il est préférable pour elles de rester dans l'illégalité. Ce résultat est confirmé plus tard par Maloney et al. (2006) qui expliquent que la décision de se formaliser augmente avec la taille de l'entreprise dans le cas d'une étude sur les microentreprises mexicaines.

Klapper et al. (2007) trouvent que la simplification de l'enregistrement des entreprises à travers des procédures électroniques au Guatemala, au Sri Lanka et en Jordanie, a accru les

enregistrements de plus de 20 %. Cependant, ces auteurs soulignent que les entreprises hésitaient souvent à se formaliser du fait de la corruption qui empêche la marche des activités. S'agissant des facteurs explicatifs, La Porta & Schleifer (2008) établissent que la décision de se formaliser découle d'une comparaison entre coûts et avantages. Ils distinguent de ce fait, le coût de devenir formel, du coût de rester informel et de l'avantage de devenir formel. Il ressort de leur analyse un effet négatif du coût lié au paiement des taxes, celui lié au respect de la législation du travail et celui lié aux formalités administratives sur la formalisation.

Dans la même veine, Gelb et al. (2009) estiment aussi que les entreprises optent pour la formalité lorsque l'accès aux services publics et au crédit est favorable et lorsque la réglementation sur le paiement des taxes et l'enregistrement des firmes est rigoureusement appliquée.

Concernant l'impact des réformes de l'environnement des affaires sur la création ou la formalisation des entreprises, Branstetter et al. (2010) montrent que l'allègement de la réglementation sur la pénétration des marchés permet d'accroître le nombre d'enregistrements d'entreprises, même si ce phénomène touche plus les salariés qui s'installent à leur propre compte et les entreprises marginales de très petites avec une durée de vie limitée.

D'après les caractéristiques des entrepreneurs, Fomba et al. (2013) montrent que les entrepreneurs avec un niveau d'éducation élevé, des capacités managériales élevées, ou ayant une expérience comme salarié ou entrepreneur sont plus disposés à respecter partiellement ou entièrement la réglementation.

S'agissant du capital humain des opérateurs de l'informel, les entreprises qui se portent mieux sont celles qui s'efforcent d'augmenter le nombre de femmes parmi les administrateurs car elles ont de meilleurs résultats. Du moins c'est ce que Fomba et al. (2013) montrent dans le cas du Cameroun que le fait d'être une femme chef d'entreprise augmente les chances que l'entreprise soit partiellement formelle. A contrario Prosper (2009), en analysant les déterminants de probabilité de s'acquitter l'impôt au Cameroun trouvent un effet négatif de la femme sur la formalisation. Plus loin elle n'influence pas sur la croissance de l'emploi au Cameroun (Dudjo, 2022).

Néanmoins, Rakotomanana (2009) trouve dans le cas de Madagascar, un effet positif de la formation professionnelle sur la volonté d'enregistrer les entreprises. De plus cet auteur montre que cette volonté d'enregistrer l'activité est affectée positivement par le genre masculin.

1.2 Le cadre empirique de l'offre à la formalisation

La mobilisation des travaux sur l'offre à la formalisation concerne l'évaluation de l'impact des programmes gouvernementaux sur le niveau de la formalité dans plusieurs Etats.

En se basant sur le programme SARE comme groupe de contrôle, Kaplan et al. (2006) montrent que l'augmentation du taux d'enregistrement est statistiquement significative, et varie de 4 % à 8 %. Cette faible augmentation signifie que le nombre de nouvelles entreprises enregistrées varie entre 2 et 5, et que les nouveaux emplois formels créés varient entre 12 et 19 par mois et par municipalité.

Bruhn (2011) souligne que le programme d'ouverture rapide des entreprises au Mexique a entraîné une augmentation du nombre d'entreprises enregistrées de 5 %. D'autres études ont obtenu des résultats similaires. Par exemple, Bettche et al. (2009) ont montré que la simplification des procédures d'obtention des licences d'affaires au Pérou a provoqué une augmentation du nombre d'entreprises enregistrées de 120 % entre 1993 et 1996.

En utilisant les données brésiliennes collectées dans le cadre du programme SIMPLES, Fajnzylber et al. (2011) montrent les effets importants du programme sur les taux de formalisation et les indicateurs de performance des entreprises comptant jusqu'à cinq salariés. Leurs principaux résultats montrent une augmentation des taux de formalisation d'environ 11 points de pourcentage (ou 50 %) et les effets du traitement moyen local sur les revenus et les bénéfices d'environ 361 % et 326 %, respectivement. Un fait intéressant de leur analyse ne trouve aucun effet sur l'accès au crédit. Cela pourrait suggérer que les entreprises formelles créées ne sont pas limitées en termes de crédit et peuvent avoir décidé de démarrer comme formel pour autres raisons.

De Mel et al. (2012) ont réalisé une étude expérimentale au Sri Lanka pour mesurer la demande de formalisation et les conséquences sur les entreprises informelles. Pour ce faire, ils ont divisé l'échantillon d'entreprises informelles de 1 à 14 employés retenu en quatre groupes de traitement et un groupe de contrôle. Au premier groupe de traitement, l'information sur les coûts et les avantages de la procédure d'enregistrement des entreprises a été fournie. En outre, le coût direct de l'enregistrement leur était remboursé si elles s'enregistraient. Les deuxième, troisième et quatrième groupes de traitement ont reçu la même information et respectivement, un paiement de 10.000 roupies sri lankaises (LKR), 20.000 LKR et 40.000 LKR pour l'enregistrement. Ils trouvent que fournir l'information et rembourser les coûts d'enregistrement n'incite pas les entreprises à s'enregistrer. Au contraire, 17 % à 22 % des

entreprises éligibles s'enregistrent lorsqu'on leur offre 10.000 à 20.000 LKR et 48 % acceptent de se formaliser lorsqu'elles reçoivent 40.000 LKR.

De Andrade et al. (2013) font des investigations sur l'effet de l'application plus stricte sur la formalisation dans les pays à revenu moyen. Ils trouvent que tout en offrant des informations sur la façon de s'inscrire et de renoncer complètement au coût d'enregistrement (environ 200 USD), cela n'a aucun effet sur l'enregistrement d'une entreprise. En revanche pour ces auteurs, une visite d'un inspecteur municipal pour vérifier la preuve d'existence des licences municipales et d'un suivi si elles n'en avaient pas semblent augmenter l'enregistrement municipal de 21 à 27 points.

Dans le même ordre d'idée, Au Bangladesh, De Giorgi & Rahman (2013) fournissent des informations et des brochures concernant les dispositions à tenir pour enregistrer l'activité à 1500 entreprises informelles. Ils ont trouvé que moins de 5 % se sont inscrits et que ce nombre ne fait pas partie des firmes du groupe témoin ayant reçu l'information. Certaines réformes gouvernementales semblent donc avoir moins d'effet sur les enregistrements des entreprises. Cet effet négatif peut être également dû à l'éloignement des entreprises des structures administratives.

Bruhn & McKenzie (2013) analysent l'impact du programme Minas Fa'cil Expresso dans l'Etat de Minas Gérais au Brésil. Ce programme visant à étendre les avantages d'un guichet unique aux municipalités moins peuplées, éliminant ainsi le besoin pour les entreprises de s'inscrire séparément dans leur municipalité ou de voyager pour s'inscrire auprès des gouvernements des États. Ils constatent que ce programme a effectivement conduit à une réduction du nombre d'entreprises enregistrées au cours des deux premiers mois de la mise en œuvre et sans changement ultérieur. La raison d'une telle performance peut être due à la difficulté d'apprentissage du nouveau système.

Récemment, des chercheurs appliqués ont utilisés des méthodes d'évaluation d'impact expérimentales et quasi-expérimentales, pour tester l'effet des politiques de simplification fiscale sur les taux de formalisation et les résultats de la performance des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME). Dans un récent sondage, Bruhn & McKenzie (2014) résument rigoureusement l'impact de l'évaluation. Ces auteurs soutiennent que la plupart des entreprises informelles ne semblent pas se formaliser et ne bénéficient donc pas de telles politiques. Cela suggère que les promoteurs peuvent être limités en matière d'éducation ou de compétence organisationnelle.

Une récente étude de l'impact du programme CGA sur le taux de formalisation des firmes transitant de l'informel au formel au Bénin en 2016 utilise un échantillon de 3600 firmes divisées en 3 groupes. Le premier groupe reçoit les bénéfices potentiels et l'assistance en matière de gestion. Au second groupe il est proposé également d'améliorer le bénéfice de l'entreprise mais cette fois-ci en offrant des programmes de formation et en s'occupant de la comptabilité. Et au troisième groupe, le centre réduit la taxation de l'entreprise en offrant une protection et l'assurance contre les taxes élevées de la part de l'administration. L'analyse arrive à la conclusion que le taux de formalisation a doublé suite à la mise en place du programme. La littérature en général apprécie la prépondérance du secteur informel comme une alternative à la création d'une entreprise formelle occasionnée par une réglementation excessive et une vulgarisation moindre des mesures incitatives. Probablement à cause de l'inexistence des données microéconomiques, l'analyse des bénéfices à la formalisation quant à elle se raréfie. Des auteurs tels que De Mel et al. (2011) ; et Maloney (2004) suggèrent que rester non-officiel est souvent conscient du degré d'attractivité de l'informel contre le formel. Comme quoi le secteur informel offre plus de facilités pour créer et gérer les entreprises.

2. Méthodologie.

La présente étude est inspirée de plusieurs travaux s'intéressant à la demande de la formalisation. La littérature enrichie de plusieurs mesures incitatives, encourage la migration vers la formalité. Au Cameroun les efforts sont multiples. Il s'agit de la création des guichets uniques qui se généralisent peu à peu à l'ensemble du territoire ; également à travers la politique de déconcentration et de décentralisation des unités administratives à la formalisation dans le but d'être plus proche des entreprises. Cette étude cherche donc d'après ce dernier effort gouvernemental à évaluer l'effet de la connaissance des administrations (palais de justice et centre des impôts) sur la probabilité d'enregistrement l'activité (avoir le RCCM et son impôt). Pour cela nous utilisons deux modèles probit que nous estimons simultanément pour réduire le biais d'endogénéité entre le fait de connaître l'administration (palais de justice & direction générale des impôts) et le dynamisme à l'enregistrement. Cette partie présente en section 2.1 les données et en section 2.2 le modèle utilisé.

2.1 Les données.

Les données utilisées dans cette analyse portent sur un échantillon de 1745 Petites Entreprises (PE) informelles issues des villes de Bafoussam, Douala, Maroua et Yaoundé réalisé par le BIT en 2017. Ces villes ont fait l'objet d'un choix raisonné car ce sont les premières villes qui

ressortent de la cartographie réalisée par le RGE. Un constat fait sur ces entreprises indique que 245 seulement respectent la taille des petites entreprises soit 14,04 % comme le montre le tableau 1. Cela pourrait biaiser ou rendre moins significatif nos résultats.

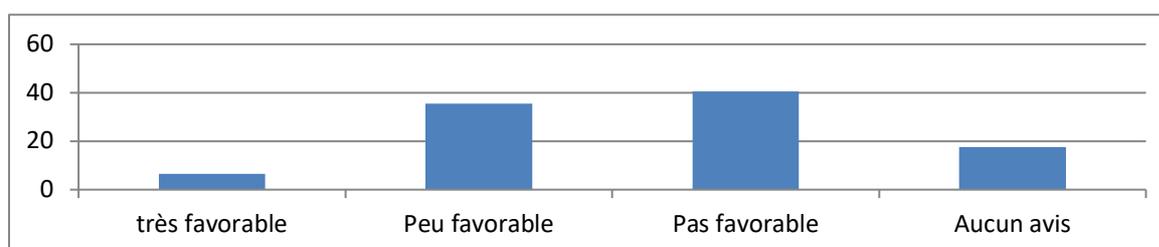
Tableau 1 : Répartition de la taille des entreprises par nombre d'employés.

Taille de l'entreprise	Effectif	Pourcentage par effectif	Cumul en pourcentage
1 employé	629	36,05	36,05
Entre 2 et 5 employés	871	49,91	85,96
Plus de 5 employés	245	14,04	100,00
Total	1 745	100,00	

Source : Auteur, à partir d'ILO 2017

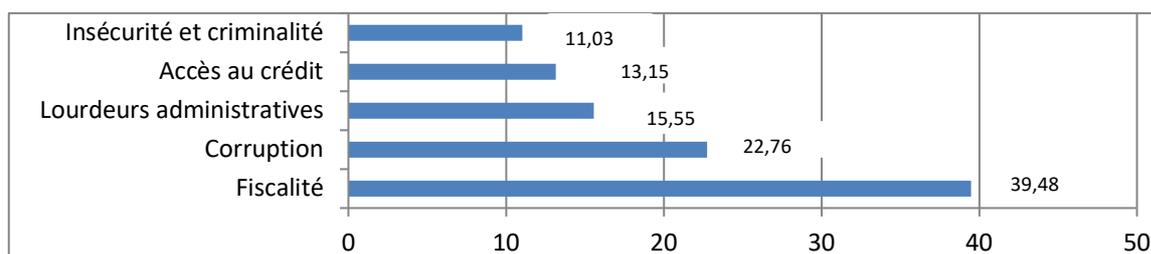
L'environnement de la réglementation décrit le cadre dans lequel les entreprises exercent leurs activités. Il est un facteur déterminant permettant la mobilisation du crédit. D'un côté, la qualité de cet environnement reste un défi permanent pour tout chef d'entreprise qui souhaite améliorer son activité. De l'autre côté le gouvernement doit mettre en place un cadre réglementaire et favorable permettant de réduire les pratiques anticoncurrentielles afin de booster la croissance. En effet 40,4 % des promoteurs déplorent que cet environnement ne soit pas favorable au développement de leurs activités comme le montre le graphique 1. Ce qui peut donc inciter moins à la formalisation de l'entreprise.

Graphique 1 : Perception des entrepreneurs sur l'environnement de la réglementation



Source : Auteur à partir d'ILO, 2017

Les obstacles les plus cités par les entrepreneurs sont par ordre d'importance la fiscalité pour 39,48 %, la corruption pour 22,76 %, les lourdeurs administratives pour 15,55 %, l'accès au crédit pour 13,15 %, et l'insécurité 11,03 %. Cela peut sous-entendre que l'administration en générale est prédatrice envers ces petites entreprises.

Graphique 2 : Les principaux obstacles à l'entrepreneuriat

Source : Auteur, à partir d'ILO, 2017

Force est de constater que les trois premiers obstacles cités par les chefs d'entreprises (fiscalité, corruption et lourdeurs administratives) sont d'ordre administratif. Les pouvoirs publics peuvent également jouer un rôle clé dans l'accès aux crédits. Ainsi nous pouvons dire que les pouvoirs publics détiennent les leviers indispensables pour améliorer le cadre des activités économiques au Cameroun, car les obstacles majeurs relèvent de leurs compétences.

2.2 Le modèle.

L'examen de la probabilité des entreprises à vouloir faire partir du secteur moderne est basé sur l'étude de deux variables essentielles : la connaissance ou non de l'entreprise des administrations en charge de la formalisation et volonté d'enregistrer ou non son entreprise auprès des administrations. Le questionnaire d'ILO fourni un ensemble de variables susceptibles d'être retenues comme critère de « connaissance » et on détermine un score de connaissance. Soit C cette variable :

$$C = 1 \text{ si l'entreprise a connaissance de l'administration} \\ = 0 \text{ sinon}$$

On considère ensuite la variable « enregistrement » qui est dichotomisée comme suit. Soit E cette variable :

$$E = 1 \text{ si l'entreprise enregistre son activité} \\ = 0 \text{ sinon}$$

Sur la base de ces 2 variables, nous analysons l'incidence des facteurs institutionnels sur la propension des PE à se faire enregistrer. Nous retenons pour l'analyse à la fois la probabilité d'enregistrer son activité auprès de l'administration et celle d'avoir la connaissance de l'administration donnée.

Ces deux décisions étant certainement corrélées, l'analyse porte sur un modèle Probit bivarié. Cette spécification permet de préciser, toutes choses étant égales par ailleurs, quels sont les déterminants qui influencent les deux décisions jointes (enregistrer son activité auprès de l'administration, et connaître l'administration compétente). L'utilisation de ce modèle permet

également de réduire le niveau d'endogénéité et du biais de sélection si nous traitons en 2 parties l'analyse.

Le modèle Biprobit est un modèle à deux équations qui s'applique lorsque deux variables qualitatives dichotomiques doivent être expliquées simultanément. Il permet ainsi de calculer la probabilité de deux événements simultanés. Il tente de mettre en évidence l'absence d'indépendance plus ou moins importante qui peut exister entre les deux décisions (problème d'endogénéité). En effet, les entreprises peuvent faire le choix de ne pas s'enregistrer à cause de la complexité des procédures et à leur taille, tout en possédant au moins une connaissance des administrations. De même pour celles qui ne connaissent pas d'administration, elles peuvent décider de ne jamais s'enregistrer auprès de l'Etat peut être à cause des bénéfices du secteur informel. A contrario, des entreprises ayant une méconnaissance des administrations principales peuvent décider de s'enregistrer soit en faisant recours au CFCE ou soit au CGA. Nous définissons une équation de la connaissance de l'administration qui va déterminer la propension de l'entreprise à connaître l'administration. De façon formelle, le modèle 1 est le suivant :

$$Y^*C_i = \beta_1 X + \varepsilon_1$$

$$YC_i = 1 \text{ si } Y^*C_i = 1 \text{ sinon } Y^*C_i = 0$$

$$\text{De manière réduite} \quad Pr(C_i) = \beta_1 X + \varepsilon_1$$

Y^*C_i est une variable latente inobservable traduisant la connaissance (1) ou non (0) de l'administration. De même, les équations suivantes modélisent la propension des PE à enregistrer (1) ou non (0) leurs activités (modèle 2) :

$$Y^*E_i = \beta_2 X + \varepsilon_2$$

$$YE_i = 1 \text{ si } Y^*E_i = 1 \text{ sinon } Y^*E_i = 0$$

$$\text{De manière réduite :} \quad Pr(E_i) = \beta_2 X + \varepsilon_2$$

Y^*E_i est une variable latente inobservable traduisant l'enregistrement (1) ou non (0) de l'activité.

X est l'ensemble des variables explicatives de l'analyse.

β_1, β_2 sont les coefficients de significativité des variables.

ε est l'ensemble des résidus.

Bien que $(\varepsilon_1; \varepsilon_2)$ suivent tous deux une loi normale centrée réduite $N(0; 1)$, ils peuvent être corrélés entre eux. Pour cela il nous faut estimer la probabilité jointe des variables connaissance et enregistrement.

En écrivant ρ le coefficient de corrélation entre les résidus ε_1 et ε_2 , on obtient que ce couple suit une loi normale bivariée $N(0; \Sigma)$ où Σ est la matrice var-cov égale à matrice $\begin{bmatrix} 1 & \rho \\ \rho & 1 \end{bmatrix}$ avec $\rho \neq$

0. Pour corriger le biais d'endogénéité, il faut donc estimer les 2 équations simultanément. Chaque entreprise peut se retrouver dans chacun des 4 sous-ensembles suivants :

D1 : l'entreprise a connaissance d'une administration et enregistre son activité (conn=1, enreg=1)

D2 : l'entreprise a connaissance d'une administration et n'enregistre pas son activité (conn=1, enreg =0)

D3 : l'entreprise ne possède aucune connaissance des administrations et enregistre tout de même son activité (conn=0, enreg =1)

D4 : l'entreprise ne possède aucune connaissance des administrations et n'enregistre pas son activité (conn=0, enreg =0)

Il nous faut donc calculer les probabilités marginales des 4 probabilités jointes suivantes :

$$P_1 = \Pr(\text{conn}=1 ; \text{enreg}=1)$$

$$P_2 = \Pr(\text{conn}=1 ; \text{enreg}=0)$$

$$P_3 = \Pr(\text{conn}=0 ; \text{enreg}=1)$$

$$P_4 = \Pr(\text{conn}=0 ; \text{enreg}=0)$$

L'analyse consiste dans un premier temps (modèle 1) à examiner les déterminants de la probabilité de connaître l'administration (*Direction Générale des Impôts & palais de justice*). La variable à expliquer est supposée être déterminée par une série de variables relatives aux caractéristiques sociodémographiques du répondant et aux caractéristiques socioéconomiques de l'entreprise.

Dans un second temps (modèle 2), on examine les déterminants de la propension à enregistrer son activité (*l'enregistrement au RCCM, l'enregistrement de l'impôt*). Cette variable dichotomisée est supposée être expliquée par les mêmes variables que le modèle précédent, avec en plus les variables liées à l'environnement des affaires.

Et dans un troisième temps, afin de mettre en évidence la formalisation des entreprises au Cameroun, il convient également de calculer les probabilités conditionnelles dont le modèle s'écrit :

$$\Pr(\text{con}=1 \mid \mathbf{x}) \quad (1)$$

$$\Pr(\text{enreg}=1 \mid \text{con}=1, \mathbf{x}) \quad (2)$$

L'équation (1) décrit la probabilité pour une entreprise de connaître une administration étant donné ses caractéristiques x .

L'équation (2) décrit la probabilité conditionnelle d'enregistrer une pièce sachant que l'entreprise connaisse l'administration étant donné qu'elle possède x caractéristiques.

3. Résultats et discussion.

Cette partie s'articule autour de deux sous-sections. La première présente les statistiques descriptives et la deuxième présente les résultats économétriques.

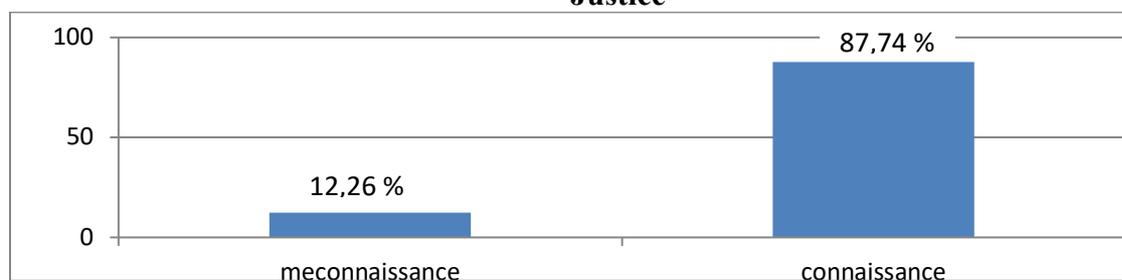
3.1. Les statistiques descriptives.

Elles décrivent les différentes proportions de connaissance ou non des administrations ainsi que l'enregistrement ou non des différentes pièces de formalisation.

3.1.1 Les statistiques de la connaissance ou non du palais de justice.

L'analyse du graphique 3 montre que parmi les entreprises qui ont été enquêtées, 87,74 % connaissent l'administration en charge de l'immatriculation au registre du commerce et seulement 12,26 % ne connaissent pas cette administration. Cette méconnaissance de cette administration peut être due à la connaissance du CFCE.

Graphique 3 : Répartition des entreprises sur la connaissance ou non du Palais de Justice



Source : Auteur, à partir d'ILO 2017

L'analyse de l'annexe 1.1 montre que les promoteurs de sexe masculin sont fortement représentés tant dans la connaissance (71,5 %) que dans la méconnaissance (70,0 %) du palais de justice par rapport aux femmes 28,4 % et 29,9 % respectivement.

Le tableau décrit également que 67,7 % d'entrepreneurs n'ayant pas de formation ne connaissent pas cette administration contre 64,0 % qui connaissent. En revanche 32,2 % des promoteurs ayant une formation professionnelle ne connaissent pas cette administration contre 35 % qui connaissent.

Elle est obtenue au moyen du tableau 2 et décrit les différentes particularités de la connaissance administrative et l'enregistrement ou non au registre.

Tableau 2 : Incidence de la connaissance du palais de justice sur l'enregistrement ou non au Registre du commerce.

Variables	Justice=0, RCCM=0	Justice=0, RCCM=1	Justice=1, RCCM=0	Justice=1, RCCM=1
Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)
Sexe du manager				
Homme	69,3	80,0	71	73,7
Femme	30,6	20,0	28,9	26,2
Formation professionnelle				
Non	66,8	80,0	64,1	63,2
Oui	33,1	20,0	35,8	36,7
Taille de l'entreprise				
1 employé	39,1	20,0	39,8	19,6
Entre 2 et 5 employés	47,2	53,3	48,5	57
Plus de 5 employés	13,5	26,6	11,6	23,2
Obstacles à l'entrepreneuriat				
Fiscalité	66,9	62,5	60,2	71,7
Accès au Crédit	154,4	175,0	163,7	143,3
Intérêt de s'enregistrer				
Pas d'intérêt	74,0	54,5	52,8	33,8
Avantages	25,9	45,4	47,1	66,1

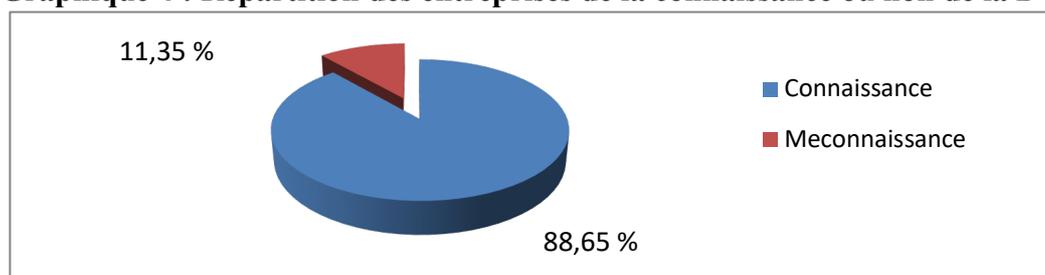
Source : Auteur, à partir d'ILO 2017

Les données du tableau 2 montrent par exemple que plus de la moitié soit 69,3 % des managers masculin et moins de la moitié soit 30,6 % des managers féminin n'ont aucune connaissance du palais de justice et ne s'enregistrent pas au registre du commerce. Tandis que 80,0 % et 20,0 % des hommes et femmes respectivement n'ont pas de connaissance de la justice mais s'enregistrent au RCCM. Selon les statistiques 35,8 % et 64,1 % d'entrepreneurs ayant une formation professionnelle ou non respectivement connaissent la justice et ne s'enregistrent pas. Tandis que 36,7 % et 63,2 % de promoteurs formés ou pas respectivement bien que connaissant cette structure s'enregistrent au RCCM.

3.1.2 Les statistiques de la connaissance ou non du centre des impôts.

L'analyse du graphique 4 montre que 88,65 % des dirigeants connaissent la Direction Générale des Impôts contre seulement 11,35 % qui ne la connaissant pas. La méconnaissance de cette administration peut se justifier par l'existence des cabinets expertise comptable qui apportent une assistance fiscale aux entreprises.

Graphique 4 : Répartition des entreprises de la connaissance ou non de la DGI



Source : Auteur, à partir d'ILO 2017

En analysant le graphique 4, l'annexe 1.2 montre par exemple que concernant le genre, les hommes 62,1 % par rapport aux femmes 37,8 % ne connaissent pas la DGI. En revanche 72,5 % d'hommes et 27,4 % de femmes connaissent la DGI. Il ressort également que 53,8 % d'entrepreneurs qui pointent la fiscalité comme obstacle à l'entrepreneuriat ne connaissent pas cette administration tandis que 64,4 % d'entre-elles qui la connaissent estiment également que la fiscalité demeure un frein à l'entrepreneuriat.

Les données du tableau 3 indiquent de manière générale l'incidence de la connaissance ou non de la DGI sur l'enregistrement ou non de l'impôt.

Tableau 3 : Incidence de la connaissance de la DGI sur l'enregistrement ou non de l'impôt

Variables	DGI=0, Impôt=0	DGI =0, Impôt =1	DGI =1, Impôt =0	DGI =1, Impôt =1
Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)	Fréquence (%)
Sexe du manager				
Homme	54,0	66,9	67,1	73,4
Femme	45,9	33,0	32,8	26,5
Formation en création d'entreprise				
Non	98,6	95,1	93,3	93,0
Oui	1,3	4,8	66,6	6,9
Manque d'info sur les procédures administratives des impôts				
Manque d'info	87,8	71,7	87,1	80,1
Ne manque pas	12,1	28,2	12,8	19,8
Chiffre d'affaire				
Bas	100	97,5	97,6	90,7
Elevé	0	0	0	0,5
Obstacles à l'entrepreneuriat				
Fiscalité	40	61,0	.5	66,4
Accès au Crédit	207,5	164,9	180	153,0
Démarche de paiement de l'impôt				
Bonne		52,3		45,0
Mauvaise		47,6		54,9
Intérêt de s'enregistrer				
Pas d'intérêt	63,6	68,8	66,6	47,1
Avantages	36,3	31,1	33,3	52,8

Source : Auteur, à partir d'ILO 2017

Concernant le genre, bien que ne connaissant pas la DGI, 54 % d'hommes et 45,9 % de femmes ne s'acquittent pas de leur l'impôt. Cependant, 66,9 % d'hommes et 33,0 % de femmes sont favorables à l'enregistrement de l'impôt. S'agissant des entreprises qui ont un chiffre d'affaires bas, 100 % ne connaissent cette administration et ne s'enregistrent pas aussi. Tandis que 90,7 % d'elles qui la connaissent s'enregistrent également.

3.2 Résultats économétriques.

Les différents résultats économiques sont présentés et discutés dans cette sous-section.

3.2.1 Connaissance de la justice et l'enregistrement au RC.

Le tableau 4 décrit l'ensemble des résultats économétriques.

Tableau 4 : Résultat du modèle biprobit sur la connaissance du palais de justice et l'enregistrement du registre du commerce

Variables	Modèle (1) déterminants de la propension à connaître la justice		Modèle (2) déterminants de la propension à enregistrer au RCCM	
	Coef.	Pr > z	Coef.	Pr > z
Caractéristiques socio démographiques du répondant				
Sexe				
Homme(Réf)	-	-	-	-
Femme	-.5063754	0.140	.0562625	0.840
Niveau d'instruction				
Sans diplôme (Réf)				
Primaire	-.4696839	0.292	-.07709	0.906
Secondaire	-.123469	0.001***	-1.227858	0.020**
Supérieur	-1.217452	0.047**	-1.578788	0.009*
Personne du ménage à revenu élevé(Réf)				
Réduit	-6.261758	1.000	7.450209	1.000
Formation professionnelle non(Réf)				
Oui	-1.003548	0.003***	.2080514	0.380
Formation en créat. Entreprise non(Réf)				
Oui	1.094768	0.025*	.1324025	0.702
Manque d'info sur la procédure adm. des impôts				
Manque d'info. (Réf)				
Ne manque pas d'info.	.7137201	0.041**	.3134647	0.286
Procédure pour créer une entr. Complexe(Réf)				
Facile	.4593626	0.279	.0358461	0.922
Caractéristiques sociodémographiques de l'entreprise				
Taille de l'entreprise				
1 employé(Réf)				
Entre 2 et 5 employés	-.1082672	0.720	-.6517173	0.019**
Plus de 5 employés	-.3476649	0.417	-.5743071	0.113
Chiffre d'affaire				
Bas (Réf)				
Moyen	-7.759095	1.000	-.4917249	0.184
Elevé	0		0	0
Eléments de l'environnement des affaires				
Obstacle à l'entr. fiscalité(Réf)				
Accès au crédit	-.2730848	0.542	-.0607933	0.868
Corruption	-.2113735	0.825	.0078234	0.992
Démarche de paiement impôt bonne(Réf)				
Mauvaise	.6214423	0.076*	.1884673	0.451
Coût de la formalisation élevé(Réf)				
Abordable	-.5758442	0.262	-.4079668	0.178
Intérêt de s'enregistrer Pas d'intérêt(Réf)				
Avantages	-.8760776	0.007***	-.0009211	0.997
Eloignement géographique des impôts éloigné(Réf)				
Pas éloigné	-.4448289	0.143	-.3854881	0.117
Collaboration avec les CGA collabore (Réf)				
	-	-	-	-

Ne collabore pas	.3774506	0.346	-.504497	0.124
Collaboration avec les CFCE				
collabore (Réf)	-	-	-	-
Ne collabore pas	-.5898626	0.104	.4621601	0.127
Dialogue pub/privé				
oui(Réf)	-	-	-	-
Non	-.581072	0.059*	.298482	0.207
Constante	1.342623	0.115	2.215144	0.007***
Rho	0.1038402			
Nombre d'observation			198	
Wald chi2			80.86	
Prob > chi2			0.0003	
Log vraisemblance			-147.46768	

Notes : ***p<0,01 significatif à 1 %, **p<0,05 significatif à 5 %, *p<0,1 significatif à 10 %

Source : Auteur, à partir d'ILO 2017

Sur le plan économétrique, la convergence est rapide puisqu'elle a lieu après 3 itérations seulement. Avec une statistique de Wald de 80.86, le modèle estimé est bien spécifié : l'hypothèse de notre analyse est acceptée. Nous pouvons également conclure que l'estimation est globalement significative car la p-value de cette statistique est inférieure au seuil critique de 5 % (Prob > Chi2 = 0.0003). Sur le plan économique, les résultats sont pour la plupart conforme aux théories économiques. En particulier, les promoteurs peuvent dans la volonté de pérenniser leur activité, participer à des programmes de formation à travers les structures initiées par le gouvernement comme les CGA. Ainsi avoir une formation en création d'entreprise est significatif à 10 % et augmente de 14,02 % la probabilité de s'enregistrer sachant que l'on connaît l'administration comparativement à celle qui ne bénéficie pas de cette formation. Ce résultat est conforme à l'étude du programme CGA (2016) au Bénin qui montre que la formation en création d'entreprise octroyée par cette structure augmente doublement le taux de formalisation (Voir annexe 2). Au sujet des obstacles à l'entrepreneuriat, les résultats indiquent que les obstacles impactent négativement l'enregistrement des entreprises. En particulier, par rapport à la fiscalité les obstacles en général diminuent de 1,64 % la probabilité de connaître l'administration et de s'enregistrer. Ce résultat rejoint celui d'USAID qui montre les effets négatifs des 7 principaux obstacles sur l'enregistrement de l'entreprise. En revanche, en ce qui concerne la taille des entreprises, l'analyse des effets marginaux en annexe 3 montre une influence négative de la taille de l'entreprise sur la formalité. En effet, le fait d'employer entre 2 et 5 personnes (significatif à 5 %), plus de 5 personnes (non significatif) diminue de 1,03 % et 1,88 % respectivement la probabilité de connaître la justice et l'enregistrement comparativement aux activités employant une personne. Ce résultat ne corrobore pas avec la

littérature engagée car Maloney (2006) trouvent que le niveau de formalisation des entreprises augmente avec la taille.

3.2.2 Connaissance de la DGI et la possession de son impôt.

Le tableau 5 décrit l'effet de la connaissance de la DGI sur la possession de son impôt.

Tableau 5 : Résultat du modèle biprobit sur la connaissance de la DGI et la possession de l'impôt.

Variables	Modèle (1) déterminants de la propension à connaître le DGI		Modèle (2) déterminants de la propension à posséder l'impôt	
	Coef.	Pr > z	Coef.	Pr > z
Caractéristiques socio démographiques du répondant				
Sexe				
homme (Réf)	-	-	-	-
Femme	.57491	0.118	-.17723	0.472
Niveau d'instruction				
Sans diplôme(Réf)	-	-	-	-
Primaire	-.97958	0.076*	-.39786	0.346
Secondaire	-1.1253	0.012**	-1.1629	0.001***
Supérieur	-1.0527	0.105	-1.5311	0.001***
Personne du ménage à revenu élevé(Réf)				
Réduit	-4.2621	0.998	6.9151	0.995
Formation professionnelle non(Réf)				
Oui	.0842298	0.788	-.0065836	0.975
Formation en créat. Entreprise non(Réf)				
Oui	.4846	0.257	.1941	0.558
Manque d'info sur la procédure adm. des impôts				
Manque d'info. (Réf)	-	-	-	-
Ne manque pas d'info.	-.25181	0.559	.7156	0.007***
Procédure pour créer une entr. complexe(Réf)				
Facile	.9077	0.028**	.62175	0.059*
Caractéristiques sociodémographiques de l'entreprise				
Taille de l'entreprise				
1 employé(Réf)	-	-	-	-
Entre 2 et 5 employés	.3995	0.257	-.2668	0.257
Plus de 5 employés	.4119	0.386	.1629	0.610
Chiffre d'affaire bas(Réf)				
Moyen	-.17577	0.781	-1.3316	0.008***
Elevé	0	0	0	0
Éléments de l'environnement des affaires				
Obstacle à l'entr. fiscalité(Réf)				
Accès au crédit	-.1570	0.749	-.5379	0.101
Corruption	.4419	0.670	1.0257	0.132
Démarche de paiement impôt bonne(Réf)				
Mauvaise	-.2225	0.540	-.3441	0.153
Coût de la formalisation Elevé(Réf)				
	-	-	-	-

Abordable	.3852	0.385	-.1169	0.707
Intérêt de s'enregistrer				
Pas d'intérêt(Réf)	-	-	-	-
Avantages	-.5483	0.119	-.3730	0.106
Eloignement géographique des impôts				
éloigné(Réf)	-	-	-	-
Pas éloigné	.02402	0.947	-.00042	0.998
Collaboration avec les CGA				
collabore(Réf)	-	-	-	-
Ne collabore pas	-.1740986	0.695	-.55443	0.069*
Collaboration avec les CFCE				
collabore(Réf)	-	-	-	-
Ne collabore pas	-.4552	0.307	.3087	0.266
Dialogue pub/privé				
oui(Réf)	-	-	-	-
Non	.5613	0.119	-.06712	0.766
Constante	-.6898	0.456	2.1633	0.001***
Rho	0,3704416			
Nombre d'observation			198	
Wald chi2			58.14	
Prob > chi2			0.0498	
Log vraisemblance			-152.10147	

Notes : ***p<0,01 significatif à 1 %, **p<0,05 significatif à 5 %, *p<0,1 significatif à 10 %

Source : Auteur, à partir d'ILO 2017

Dans l'ensemble, nos résultats sont satisfaisants sur le plan économétrique et corroborent pour la plupart à la théorie sur le plan économique. Au plan économétrique, la statistique de Wald (58,54) permet de conclure que le modèle est bien estimé. En effet, la p-value de cette statistique est inférieure au seuil critique de 5 % (Prob > Chi2 = 0.0498) pour notre estimation. Cela dit, au moins l'une des variables explicatives explique les facteurs qui affectent l'enregistrement. Si nous nous intéressons à la significativité individuelle, nous remarquons que la facilité des procédures de création d'entreprises est significative à 5 %. En effet, lorsque la procédure est facile, cela augmente de 13,34 % la probabilité de connaître l'administration et de s'enregistrer comparativement lorsque la procédure est complexe. Ce résultat rejoint celui de De Soto (1989) qui conclut que le secteur informel est la résultante des procédures qui sont longues et complexes. Au sujet de l'éloignement géographique des impôts, le résultat des effets marginaux indique qu'il est positif et corrobore avec notre revue de la littérature. En effet ne pas être éloigné de l'administration augmente de 1,7 % la probabilité de connaître la structure et de s'enregistrer comparativement aux entreprises éloignées des guichets de formalisation. Ce résultat rejoint celui de Bruhn & McKenzie (2013) qui trouvent dans le cas du programme Fa'cil conduit au Brésil qu'en étendant les guichets uniques de formalisation dans les municipalités, cela a un impact positif sur l'enregistrement des entreprises. Néanmoins certains résultats ne corroborent pas avec certains travaux. Par exemple les obstacles à l'entrepreneuriat influencent

positivement la formalisation. Le fait que l'entrepreneuriat soit obstrué par la corruption augmente de 6 % la probabilité de connaître l'administration et d'être formelle comparativement à la Fiscalité. Or Friedmann et al. (2000) soulignent qu'à un niveau élevé de corruption dans l'administration, le promoteur peut se décourager à l'enregistrement de l'entreprise.

3.3 Calcul des probabilités conditionnelles

Le tableau 6 présente les différentes probabilités conditionnelles. Conformément à l'hypothèse de notre étude, ce tableau permet de confirmer l'effet positif de la connaissance administrative (palais de justice et DGI) sur la formalisation.

Tableau 6 : Répartition des différentes probabilités conditionnelles

Probabilités conditionnelles	Ensemble	Taille de l'entreprise		
		1 employé	Entre 2 et 5 employés	Plus de 5 employés
Prob (RC=1 justice=1)	.1992 (.0102)	.1094 (.0133)	.2262 (.0150)	.3317 (.0322)
Prob (impôt=1 dgi=1)	.8642 (.0087)	.8071 (.0170)	.8979 (.0107)	.8812 (.0219)

Notes : les valeurs entre parenthèses correspondent aux écarts-type robustes.

Source : Auteur, à partir d'ILO 2017

Il ressort de cette répartition au moins deux remarques. La première est que dans l'ensemble il est probable que 0.1992 d'entreprises qui sont enregistrées au registre de commerce connaissent la justice. Néanmoins la proportion d'enregistrement augmente avec la taille de l'entreprise. La deuxième est que nos résultats font état d'une forte probabilité en générale d'enregistrer l'impôt (.8642) connaissant la DGI. Cela pourrait suggérer que cette administration a une importante couverture territoriale ou bien que les promoteurs ont décidé tout simplement de choisir de fonctionner dans la légalité.

Conclusion

Dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), le gouvernement camerounais fait allusion à l'émergence de l'économie à l'horizon 2035. Cette émergence passe par la mise sur pied des bases d'un secteur formel attractif en simplifiant les mesures d'entrée dans le secteur formel. Néanmoins, les challenges les plus importants sont l'accès au financement, la réduction des taux d'imposition et la réformation du système juridique. L'objectif de cette étude était d'évaluer l'effet de la culture administrative (palais de justice et DGI) sur la probabilité d'enregistrer l'activité informelle au Cameroun. Pour cela, nous avons utilisé les données du BIT (2017) et spécifié un modèle biprobit afin de réduire le biais d'endogénéité entre le fait de connaître l'administration et celui de l'enregistrement. L'étude

met en évidence la nécessité de vulgariser la connaissance des structures en charge de la formalisation des entreprises au Cameroun. En plus, l'analyse de ces structures sur l'enregistrement a mis en évidence diverses réalités. D'une part il existe des entreprises qui, connaissant les différentes administrations enregistrent leur activité pour bénéficier des produits du secteur formel tandis que d'autres sont adverses à la formalisation peut-être du fait des charges excessives à leur réglementation. D'autre part nous avons pu remarquer que les entreprises qui n'ont pas de connaissance des administrations en charges de la formalisation, demandent la formalisation tandis que d'autres sont sans gêne. Ceci peut être dû à l'affiliation de ces entreprises dans les CFCE ou les CGA ou bien que ces entreprises ne désirent pas tout simplement avoir un contact avec ces administrations.

Ce travail présente néanmoins quelques limites au regard du traitement empirique et sans prétendre avoir exploré tous les champs de la formalisation des entreprises, notre analyse nécessite un approfondissement ultérieur. Ce travail participe également à la littérature sur les recherches liées à la réduction du niveau de l'informalité dans les sociétés. La question des coûts liés à l'épanouissement des entreprises dans le secteur informel mérite d'être examinée de même que l'éducation à l'entrepreneuriat.

Sur un plan purement théorique cette étude apporte la compréhension des enjeux liés à la formalisation (pour la croissance et le développement) et à l'action publique pour améliorer le niveau de formalisation des entreprises.

Plusieurs implications scientifiques découlent des résultats. Sur le plan de la fiscalité, afin d'augmenter le taux d'enregistrement, les services publics doivent se questionner davantage sur la problématique du contentieux fiscal qui représente un frein à l'entrepreneuriat. Sur le plan juridique, nous recommandons à l'Etat d'instaurer un tribunal commercial capable de résoudre efficacement les litiges en matière commerciale pour stimuler la confiance des promoteurs d'opérer dans le secteur formel. Sur le plan du financement, bien que les structures bancaires n'offrent pas de crédit aux entreprises qui n'ont pas de documents fiscaux et des états comptables certifiés ou de garanties, nous recommandons de ce fait à l'Etat non seulement de ne pas entrer en concurrence avec les banques, mais d'accompagner les entreprises en leur offrant des crédits aux conditions moins onéreuses. Enfin sur le plan administratif, l'Etat doit pouvoir rendre effective la couverture administrative à l'ensemble du pays de sorte que les petites entreprises situées loin des zones à forte capacités entrepreneuriales, puissent s'enregistrer.

Annexe 1 : Statistiques descriptives

Annexe 1.1 : Répartition de la connaissance ou non du palais de justice

Méconnaissance du palais de justice			Connaissance du palais de justice	
Variable	Observation	Fréquence (%)	Observation	Fréquence (%)
Sexe du manager				
Homme	214	70,0	1531	71,5
Femme	214	29,9	1531	28,4
Niveau d'éducation				
Sans diplôme	214	27,5	1531	9,0
Primaire	214	21,4	1531	19,6
Secondaire	214	42,5	1531	57,0
Supérieur	214	8,4	1531	14,1
Nombre de personnes du ménage ayant un revenu				
Elevé	214	95,7	1531	98,3
Réduit	214	4,2	1531	1,6
Formation professionnelle				
Non	214	67,7	1531	64,0
Oui	214	32,2	1531	35,9
Formation en création d'entreprise				
Non	214	91,5	1531	93,7
Oui	214	8,4	1531	6,2
Manque d'info sur les procédures administratives des impôts				
Manque d'info	214	78,0	1531	81,0
Ne manque pas	214	21,9	1531	18,9
Procédure pour créer une entreprise				
Complexe	214	71,0	1531	77,5
Facile	214	28,9	1531	22,4
Taille de l'entreprise				
1 employé	214	37,8	1531	35,7
Entre 2 et 5 employés	214	47,6	1531	50,2
Plus de 5 employés	214	14,4	1531	13,9
Chiffre d'affaire				
Bas	214	98,1	1531	91,6
Moyen	214	1,4	1531	7,9
Elevé	214	0,4	1531	0,4
Obstacles à l'entrepreneuriat				
Fiscalité	144	66,6	945	62,7
Accès au Crédit	144	155,5	945	159,3
Corruption	144	22,2	945	22,1
Démarche de paiement de l'impôt				
Bonne	160	34,3	1200	47,1
Mauvaise	160	65,6	1200	52,8
Coût de la formalisation				
Elevé	210	82,3	1499	82,3
Abordables	210	17,6	1499	17,6
Intérêt de s'enregistrer				
Pas d'intérêt	119	72,2	627	49,1
Avantages	119	27,7	627	50,8
Eloignement géographique des impôts				
Eloigné	214	47,1	1531	38,9
Pas éloigné	214	52,8	1531	61,0
Collaboration avec les CGA				
Collabore	214	22,4	1531	30,3
Ne collabore pas	214	77,5	1531	69,6
Collaboration avec les CFCE				
Collabore	214	31,3	1531	39,7
Ne collabore pas	214	68,6	1531	60,2
Dialogue pub/privé				
Oui	111	34,2	924	42,6
Non	111	65,7	924	57,3

Annexe 1.2 : Répartition de la connaissance ou non de la DGI

Méconnaissance des DGI			Connaissance des DGI	
Variable	Observation	Fréquence (%)	Observation	Fréquence (%)
Sexe du manager				
Homme	198	62,1	1547	72,5
Femme	198	37,8	1547	27,4
Niveau d'éducation				
Sans diplôme	198	22,2	1547	9,9
Primaire	198	22,7	1547	19,5
Secondaire	198	43,9	1547	56,7
Supérieur	198	11,1	1547	13,7
Nombre de personne du ménage avant un revenu				
Elevé	198	96,9	1547	98,1
Réduit	198	3,0	1547	1,8
Formation professionnelle				
Non	198	66,6	1547	64,1
Oui	198	33,3	1547	35,8
Formation en création d'entreprise				
Non	198	96,4	1547	93,0
Oui	198	35,3	1547	6,9
Manque d'info sur les procédures administratives des impôts				
Manque d'info	198	77,7	1547	81,0
Ne manque pas	198	22,2	1547	18,9
Procédure pour créer une entreprise				
Complexe	198	62,1	1547	78,6
Facile	198	37,8	1547	21,3
Taille de l'entreprise				
1 employé	198	47,9	1547	34,5
Entre 2 et 5 employés	198	38,8	1547	51,3
Plus de 5 employés	198	13,1	1547	14,1
Chiffre d'affaire				
Bas	198	98,4	1547	91,6
Moyen	198	1,5	1547	7,8
Elevé	198	0,0	1547	0,5
Obstacles à l'entrepreneuriat				
Fiscalité	117	53,8	972	64,4
Accès au Crédit	117	179,4	972	156,3
Corruption	117	33,3	972	20,7
Démarche de paiement de l'impôt				
Bonne	105	52,3	1255	45,0
Mauvaise	105	47,6	1255	54,9
Coût de la formalisation				
Elevé	196	81,6	1513	82,4
Abordables	196	18,3	1513	17,5
Intérêt de s'enregistrer				
Pas d'intérêt	83	67,4	663	50,9
Avantages	83	32,5	663	49,0
Eloignement géographique des impôts				
Eloigné	198	46,4	1547	39,1
Pas éloigné	198	53,5	1547	60,8
Collaboration avec les CGA				
Collabore	198	36,8	1547	28,3
Ne collabore pas	198	63,1	1547	71,6
Collaboration avec les CFCE				
Collabore	198	43,9	1547	38,0
Ne collabore pas	198	56,0	1547	61,9
Dialogue pub/privé				
Oui	86	24,4	949	43,3
Non	86	75,5	949	56,6



Annexe 2 : Effet marginal Pr (justice=1, rccm=1)

Marginal effects after biprobit
 $y = \text{Pr}(\text{justic1}=1, \text{rccm1}=1) (\text{predict})$
 $= .02612007$

variable	dy/dx	Std. Err.	z	P> z	[95% C.I.]	X
sexe2*	-.023082	317.11	-0.00	1.000	-621.553	621.506		.217172
edu2*	-.0211865	295.58	-0.00	1.000	-579.34	579.298		.166667
edu3*	-.1102	1239.7	-0.00	1.000	-2429.89	2429.67		.575758
edu4*	-.0373704	551.55	-0.00	1.000	-1081.05	1080.97		.126263
mrev2*	-.0294944	432.45	-0.00	1.000	-847.613	847.554		.010101
forprof2*	-.056084	696.39	-0.00	1.000	-1364.95	1364.84		.434343
forcre~2*	.1402647	1287.5	0.00	1.000	-2523.28	2523.56		.111111
infopr~2*	.0649145	741.29	0.00	1.000	-1452.85	1452.98		.237374
procé2*	.0376254	439.2	0.00	1.000	-860.773	860.849		.126263
taille~2*	-.0103546	149.73	-0.00	1.000	-293.477	293.457		.494949
taille~3*	-.0188593	269.79	-0.00	1.000	-528.795	528.757		.151515
chaff2*	-.0974484	351.99	-0.00	1.000	-689.981	689.786		.085859
obstac	-.016412	215.61	-0.00	1.000	-422.611	422.579		1.38384
obstac3*	-.0107283	145.27	-0.00	1.000	-284.739	284.718		.131313
dpaimpo2*	.0336142	447.05	0.00	1.000	-876.163	876.231		.631313
cforma~2*	-.0255021	362.75	-0.00	1.000	-710.995	710.944		.166667
isenre2*	-.0545298	672.34	-0.00	1.000	-1317.82	1317.71		.489899
eloige~2*	-.0335371	423.9	-0.00	1.000	-830.86	830.793		.661616
cocga2*	.017061	222.86	0.00	1.000	-436.774	436.808		.727273
cocfce2*	-.0340711	410.78	-0.00	1.000	-805.142	805.074		.570707
dialog2*	-.036444	438.44	-0.00	1.000	-859.358	859.285		.611111

(*) dy/dx is for discrete change of dummy variable from 0 to 1

BIBLIOGRAPHIE

Becttche K. E., Fried M. & Marini G. (2009). « From the streets to markets: Formalization of street vendors in metropolitan Lima », Center for International private Enterprise, Case study no.0901.

Benjamin, C. N. & A. A. Mbaye (2012). « Les entreprises informelles de l’Afrique de l’Ouest Francophone », Agence Française de Développement et Banque Mondiale, France.

Bruhn, M. (2011). «License to cell: The effect of Business registration reform on Entrepreneurial Activity in Mexico», Review of Economics and Statistics 383-386.

Bruhn & McKenzie (2014) « Can Enhancing the Benefits of Formalization Induce Informal Firms to Become Formal? » Experimental Evidence from Benin.

De Andrade, G., M. Bruhn, & D. McKenzie (2013): «A helping hand or the long arm of the law? Experimental evidence on what governments can do to formalize firms» World Bank Policy Research Paper.

De Giorgi & Rahman (2013). «Enregistrement des PME: Preuve d’un ECR au Bangladesh» Economics letters 120(3) pp : 573-578

De Mel S., D. McKenzie & C.Woodruff (2011). « Obtenir du credit pour les microentrepreneurs à haut rendement: les résultats d’une intervention d’information», Revue économique de la Banque mondiale, Volume N° 25 Numéro 3, pp :456-485

De Mel, S., D. McKenzie & C.Woodruff (2012). «The Demand for, and Consequences of Formalization among Informal Firms in Sri Lanka», Washington, the World Bank.

De Soto, H. (1989). The other path: «The invisible revolution in the Third World », Harper and Row, New York.

Dudjo Yen G. B. (2022) « Entrepreneuriat féminin et croissance économique: Cas du Cameroun », Revue Internationale du Chercheur « Volume 3: Numéro 2 » pp: 131 – 154. DOI : <https://doi.org/10.5281/zenodo.6614741>

Emmanuelle et al. (2011) « Les barrières institutionnelles à la formalisation des unités de production informelles dans les Etats membres de l’UEMOA » Banque mondiale

Fajnzylber, P., Maloney, W.F. & Montes-Rojas, G. (2011). « Does formality improve micro-firm performance? Quasi-experimental evidence from the Brazilian SIMPLES program », Washington, World Bank Policy Research Working Paper.

Fomba Kamga Benjamin, N’Dachi Deffo Rodrigue, Kengne Kamga Arline & Ebella Richard (Novembre 2013), « Réglementation et Performances des Micros, Petites et Moyennes Entreprises Camerounaises », Trust Africa, Rapport de Recherche du FR-CIEA N° 72/13.

Friedman, E., S. Johnson, D. Kaufmann & P. Zoido-Lobaton (2000), « Doing the grabbing hand: the determinant of unofficial activity in 69 countries», journal of Public Economics, 76: 459–493.

Gelb, A., M. Taye, R. Vijaya & K. S. Manju (2009), «To Formalize or not to Formalize? Comparisons of Microenterprise Data from Southern and East Africa, Washington, Center for Global Development», Working Paper 175.

Klapper, L., R. Amit, F. G. Mauro & J. M. Queda (2007), «*Entrepreneurship and Firm formation across countries, Washington*», Word Bank, policy research working paper 4313.

La porta & Shleifer (2008). « L’économie informelle et le développement économique », National Bureau of Economic Research.

Levenson, A. R. & W. F. Maloney (1998), «*The informal sector, firm dynamics and institutional participation*», World Bank Policy Research, Working paper 1988.

Maloney F. W. (2004). « L’informalité revisitée » *developpement mondial*, Volume N° 32 pp1159-1178

McKenzie. D & Woodruff, C, (2006), «Do entry costs provide an empirical basis for poverty traps? Evidence from Mexican microenterprises», *Economic Development and Cultural Change*».

Rakotomanana, F. H. (2009), « Les déterminants de la volonté de faire enregistrer son entreprise informelle à Madagascar. Quelles implications sur les stratégies de l’administration publique ».

Prosper Backiny Y. (2009) : « Secteur informel, fiscalité et équité, l’exemple du Cameroun », *African Statistical Journal*, p 315

Livres :

BIT (2012) « Rapport analytique de l’enquête auprès des entreprises du Cameroun »

BIT (2020) : Rapport sur l’emploi en Afrique (Re-Afrique).

Denis Fougère, « les méthodes économétriques d’évaluation ».

Guide de création d’entreprises au Cameroun, 2016 « les démarches et de formalités administratives de création d’entreprise au Cameroun », CCIMA pages 2-6.

Rapport annuel, 2016 « La Direction Générale des Impôts ».

Rapport Doing business, (2017) obstacles à la réglementation dans les Etats de l’OHADA.

Recommandation (n° 204), 2015 sur la transition de l’économie informelle vers l’économie formelle, Guide à l’intention des travailleurs.

République du Cameroun, 2016, « rapport annuel sur la Direction Générale des Impôts » DGI.

RGE (2009), « Environnement des affaires et compétitivité des entreprises camerounaises » Partie I.